

Le système d'attribution du Prix de l'Europe

Première étape : Le Diplôme européen

Il constitue la première étape dans la sélection des lauréats. De quinze à vingt Diplômes sont attribués chaque année. Le Diplôme – un parchemin portant le nom de la commune et la date d'attribution – est remis au/à la Maire de la commune lauréate lors d'une *cérémonie officielle qui se tient au Palais de l'Europe à Strasbourg*, lors de la partie de session de juin de l'Assemblée parlementaire.

Deuxième étape : Le Drapeau d'honneur

Le Drapeau, brodé et frangé d'or, est la distinction qui a connu le plus vif succès. Il est une condition préalable à l'attribution de la Plaquette d'honneur et du Prix de l'Europe. Plus de 1200 drapeaux ont été décernés depuis 1961 (de 15 à 20 chaque année). Un.e membre de l'Assemblée parlementaire le remet à la commune lauréate lors d'une *cérémonie organisée par la commune et ouverte à un large public*.

Troisième étape : La Plaquette d'honneur

Elle se compose, en sa partie supérieure, de figures en laiton représentant l'Enlèvement d'Europe, en sa partie médiane des douze étoiles de l'Europe avec l'année d'attribution de la Plaquette et sur la partie inférieure, d'une carte stylisée et en filigrane de la Grande Europe, le nom de la commune lauréate. Elle est remise à la commune lauréate par un.e membre de l'Assemblée parlementaire lors d'une cérémonie à laquelle la population est conviée. Près de 330 communes la détiennent à ce jour (8 à 10 chaque année).

Quatrième étape : Le Prix de l'Europe

La plus haute distinction, créée en 1955, récompense des efforts exceptionnels pour propager l'idéal d'union européenne. 84 communes se sont vu décerner ce Prix ; chaque année seulement une ville se voit décerner le Prix de l'Europe.

Il consiste en un Trophée (conservé pendant un an), une médaille en bronze, un parchemin commémoratif et une *bourse de 20 000 euros pour un voyage d'études en Europe de jeunes de la commune lauréate*.

Une délégation de membres de la sous-commission du Prix de l'Europe de l'Assemblée parlementaire remet le Prix lors d'une cérémonie officielle organisée par la ville lauréate et à laquelle sont invitées la population locale, les écoles, les villes partenaires et les associations locales.